

# COMMUNE DE KURTZENHOUSE

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

- élus : 15
- en fonction : 15
- présents : 15

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

**Sous la présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire**

**étaient présents :**

*Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HAMMER Justine, HOHMANN Leslie, HUCKEL Jean-Paul, MARTEAU Sabrina, MOSER Eric, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy*

**Membres absents excusés : -/-**

**Date de la convocation : 29 mai 2026**

### **POINT 6. RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION CADRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA PART DU SERVICE INTERIM**

Le Maire expose qu'afin de pouvoir pallier à l'absence d'un agent technique en maladie, il propose d'avoir recours au service intérimaire du Centre de Gestion pour l'embauche d'une personne qui sera affectée notamment à l'entretien des espaces verts. Pour ce faire, il convient de conclure une convention-cadre avec le Centre de Gestion.

Sur ce,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et son article L452-44,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
- **autorise** le Maire à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- **dit** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Pour extrait certifié conforme,



*Nadine Voltzenlogel*  
Nadine Voltzenlogel  
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture  
09/06/2026 09:26:05-06-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de dépôt en préfecture : 09/06/2026